



Code d'éthique des affaires du Groupe Suntory

À tous les membres du Groupe Suntory,

Le Code d'éthique des affaires du Groupe Suntory (le « Code ») définit les principes fondamentaux que chacun d'entre nous doit respecter afin d'atteindre l'objectif du Groupe Suntory : « Offrir des moments de plaisir en respectant l'Homme et la Nature. » Il sert de guide commun sur la manière d'aborder notre rôle en tant que membres du Groupe Suntory.

Avec nos collègues du monde entier, nous continuons à relever des défis et à grandir dans l'esprit « Yatte Minahare ». Le monde connaît actuellement des changements rapides et spectaculaires, et il y aura des moments où les modes de pensée traditionnels ne pourront pas s'appliquer et certains moments où nous ne saurons pas comment prendre la bonne décision. Cependant, quelle que soit la difficulté de la situation, nous devons toujours nous demander « Quelle est la bonne chose à faire ? » et prendre nos décisions en conséquence. Pour que le Groupe Suntory continue à se développer, il est essentiel que nous gagnions et conservions la confiance de la société, car cette confiance est le fondement même de nos activités.

Pour garantir cette confiance, chacun d'entre nous doit garder à l'esprit qu'il représente le Groupe Suntory. Nous devons toujours réfléchir à ce que nous pouvons faire pour apporter de la joie à nos clients et consommateurs, et prendre l'initiative d'agir avec intégrité : c'est l'essence même de « Faire des affaires avec intégrité ». Je suis fermement convaincu qu'en faisant preuve de sincérité, d'intégrité et de compassion, nous permettrons au Groupe Suntory de se développer en tant que société appréciée et respectée dans le monde entier.

Il est temps pour chacun d'entre nous d'adopter le Code comme ligne directrice commune en matière de conduite et de travailler main dans la main avec nos collègues du monde entier pour concrétiser notre ambition « Une croissance bénéfique à tous ».

Suntory Holdings Limited

Directeur délégué, Président

Nobuhiro Torii

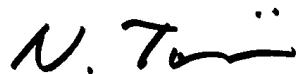


Table des matières

Introduction

1. Clients et consommateurs au cœur des activités

- 1.1 Engagement à dépasser les attentes
- 1.2 Informations responsables et marketing
- 1.3 Promotion et pratique d'une consommation responsable d'alcool
- 1.4 Communication proactive avec les clients et les consommateurs

2. Intégrité et équité

- 2.1 Respect des lois et des activités équitables et transparentes
- 2.2 Concurrence libre et loyale
- 2.3 Tolérance zéro envers la corruption
- 2.4 Non-implication dans des activités criminelles
- 2.5 Divulgation des conflits d'intérêts
- 2.6 Respect des contrôles à l'importation et à l'exportation et des sanctions
- 2.7 Documents et informations relatifs aux activités de l'entreprise

3. Contribution à la société

- 3.1 Contributions aux communautés et à la société
- 3.2 Soutien des collaborateurs dans leurs activités

4. Préservation de l'environnement

- 4.1 Conservation et restauration des écosystèmes, y compris l'eau
- 4.2 Promotion d'une économie circulaire et réduction des impacts environnementaux
- 4.3 Engagement envers la société

5. Créer un environnement de travail positif en respectant les droits de l'homme et la diversité

- 5.1 Interdiction du travail des enfants et du travail forcé
- 5.2 Un lieu de travail exempt de discrimination et de harcèlement
- 5.3 Liberté d'association
- 5.4 Environnement de travail positif
- 5.5 Culture de travail ouverte et inclusive
- 5.6 Motivation et croissance

6. Protection et utilisation des actifs de l'entreprise

- 6.1 Gestion des actifs de l'entreprise
- 6.2 Utilisation appropriée des informations
- 6.3 Sécurité de la propriété intellectuelle
- 6.4 Utilisation et application appropriées des nouvelles technologies
- 6.5 Conduite responsable des communications externes

Administration et mise en œuvre

Introduction

Le Code d'éthique des affaires du groupe Suntory (le « Code ») définit les principes fondamentaux que le groupe Suntory et ses employés doivent respecter afin d'atteindre notre objectif d'entreprise, qui est d'« offrir des moments de plaisir en respectant l'Homme et la Nature. » Le Code contient des valeurs et des normes éthiques et définit les attentes quant à la manière dont nous menons nos activités commerciales afin d'assumer nos responsabilités envers nos parties prenantes et de gagner leur confiance.

Le principe fondamental de ce Code est « Faire des affaires avec intégrité », ce que nous définissons comme le fait non seulement de respecter toutes les lois, réglementations et normes applicables, mais aussi de mener nos activités commerciales avec équité et intégrité.

Dans un monde en constante évolution, nous restons fidèles à nos normes éthiques élevées tout en nous efforçant de créer de nouvelles valeurs afin d'atteindre notre objectif « *Une croissance bénéfique à tous* ». Nous sommes convaincus que les normes énoncées dans le Code favoriseront l'adoption de comportements qui permettront au groupe Suntory de rester une entreprise prospère tout en conservant la confiance des consommateurs et du grand public.

1. Clients et consommateurs au cœur des activités

Au sein du groupe Suntory, nous nous efforçons sincèrement de garantir l'intégrité et la transparence dans toutes nos interactions avec nos clients et consommateurs. Nous souhaitons contribuer à leur satisfaction en leur fournissant des produits et services sûrs, fiables et de haute qualité.

1.1 Engagement à dépasser les attentes

Nous nous engageons à privilégier la qualité et à offrir une valeur qui satisfait et dépasse les attentes de nos clients et consommateurs dans tous les aspects de nos activités : recherche et développement, approvisionnement, production, vente, etc.

1.2 Informations responsables et marketing

Nous nous efforçons de fournir des informations précises en temps opportun, notamment en ce qui concerne la fiabilité et la sécurité de nos produits afin d'aider les clients et consommateurs à prendre des décisions éclairées. Nous veillons à ce que les étiquettes, publicités et messages commerciaux sur nos produits soient clairs et précis et qu'ils ne soient pas trompeurs. En outre, en tant que groupe actif dans de nombreux domaines, nous nous engageons à déployer un marketing responsable pour l'ensemble de nos produits et services.

1.3 Promotion et pratique d'une consommation responsable d'alcool

Nous veillons à ce que les étiquettes, publicités et messages commerciaux relatifs à nos boissons alcoolisées soient clairs et précis et qu'ils ne soient pas trompeurs. Nous veillons à ce que ces messages ciblent un public adulte ayant l'âge légal pour acheter de l'alcool et encouragent une consommation responsable afin de réduire les effets néfastes de l'alcool, tels que la consommation excessive et la conduite en état d'ivresse. Nous attendons de tous les employés du groupe Suntory qu'ils adoptent ces comportements souhaités.

1.4 Communication proactive avec les clients et les consommateurs

Nous tenons à renforcer la satisfaction et la confiance des clients et consommateurs, en créant de vastes possibilités de communication interactive et en reflétant leurs diverses opinions dans nos activités.

2. Intégrité et équité dans les affaires

Au sein du groupe Suntory, nous menons toutes nos activités commerciales de manière équitable et transparente, dans le respect de toutes les lois applicables et des normes éthiques les plus strictes.

2.1 Respect des lois et des pratiques équitables et transparentes

Nous respectons toutes les lois et réglementations applicables, ainsi que nos politiques internes. Nous respectons les normes internationales et menons des activités commerciales équitables et transparentes, dans le respect des cultures, des coutumes, des traditions et des religions.

2.2 Concurrence libre et loyale

Dans nos relations avec nos associés et nos concurrents, nous interdisons la recherche du profit par des moyens illégaux et nous nous abstenons de toute pratique anticoncurrentielle. De plus, nous menons nos activités commerciales dans le respect des principes de libre concurrence et d'équité.

2.3 Tolérance zéro envers la corruption

Nous nous engageons à respecter les normes les plus strictes en matière d'éthique et d'intégrité, ainsi qu'à nous conformer aux lois de lutte contre la corruption en vigueur dans les pays où nous exerçons nos activités. Nous avons une tolérance zéro envers la corruption et les pots-de-vin, et nous maintenons un programme de lutte contre la corruption rigoureux. Il est déconseillé d'offrir des cadeaux ou des invitations aux fonctionnaires. Ceux-ci ne peuvent être offerts que dans certaines circonstances et conformément aux lois applicables et aux politiques internes. Les dons caritatifs, les parrainages et les contributions politiques doivent être conformes aux lois applicables et aux politiques internes.

2.4 Non-implication dans des activités criminelles

Nous n'avons et n'aurons aucune association avec des groupes criminels organisés ni ne sommes ou serons impliqués dans d'autres activités criminelles financières, y compris le blanchiment d'argent.

2.5 Divulgation des conflits d'intérêts

Nous exigeons que tous les dirigeants, responsables et employés du groupe Suntory divulguent sans délai tout conflit d'intérêts réel ou potentiel afin que celui-ci puisse être traité de manière appropriée par le groupe Suntory.

2.6 Respect des contrôles à l'importation et à l'exportation et des sanctions économiques

Nous respectons toutes les lois et réglementations applicables, les embargos et autres mesures restrictives de chaque pays dans lequel nous exerçons nos activités, y compris les contrôles à l'importation et à l'exportation et les sanctions économiques, financières ou commerciales.

2.7 Documents et informations relatifs aux activités de l'entreprise

Nous nous engageons à assurer des contrôles internes rigoureux. Nous nous engageons également à enregistrer et, lorsque nécessaire, à divulguer les informations financières et non financières relatives aux activités de l'entreprise, qui reflètent fidèlement la situation réelle du groupe Suntory. Nous veillons à remplir correctement l'ensemble de nos obligations fiscales sur la base desdits registres.

3. Contribution à la société

En tant qu'entreprise citoyenne responsable, le groupe Suntory s'efforce d'avoir un impact positif sur la société.

3.1 Contributions aux communautés et à la société

Nous collaborons avec les parties prenantes afin de nous impliquer dans les communautés où nous exerçons nos activités et contribuons à répondre aux besoins locaux. Ce faisant, nous nous efforçons d'inspirer un mode de vie harmonieux au sein des communautés et de la société.

3.2 Soutien des collaborateurs dans leurs activités

Nous encourageons activement nos employés à faire du bénévolat et à participer à d'autres activités de contribution sociale.

4. Préservation de l'environnement

Au sein du groupe Suntory, nous faisons tout notre possible pour préserver l'environnement à l'échelle mondiale dans l'espoir de léguer aux générations futures une société durable, riche d'une vaste biodiversité et vivant en harmonie avec la nature.

4.1 Conservation et restauration des écosystèmes, y compris l'eau

En tant que société qui dépend de l'eau et des produits agricoles, nous comprenons que l'eau est la ressource la plus vitale pour notre entreprise. Nous traitons l'eau avec le plus grand soin et sommes fiers de nos efforts pour préserver et restaurer les écosystèmes dans les régions où nous nous approvisionnons en eau et en matières premières.

4.2 Promotion d'une économie circulaire et réduction des impacts environnementaux

Nous nous efforçons de promouvoir une économie circulaire et de réduire les impacts environnementaux tout au long de la chaîne de valeur en utilisant efficacement les ressources et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

4.3 Engagement envers la société

Dans le but de créer une société dynamique et durable, nous collaborons avec nos parties prenantes, engageons le dialogue avec les communautés locales et communiquons de manière transparente sur nos progrès.

5. Créer un environnement de travail positif en respectant les droits de l'homme et la diversité

Au sein du groupe Suntory, nous respectons l'intégralité des droits de l'Homme et la diversité, et nous nous efforçons de créer un environnement de travail dans lequel les collaborateurs se sentent impliqués et motivés.

5.1 Interdiction du travail des enfants et du travail forcé

Nous interdisons formellement le recours au travail des enfants, au travail forcé ou involontaire ou toutes aux autres pratiques de travail illégales dans l'ensemble de nos activités.

5.2 Un lieu de travail exempt de discrimination et de harcèlement

Nous respectons les droits de l'homme et la dignité de chaque individu et nous nous efforçons de créer un environnement de travail exempt de toute discrimination fondée sur la race, la religion, le sexe, l'identité sexuelle, l'orientation sexuelle, l'âge, la nationalité, la langue, le handicap, l'origine sociale ou tout autre statut protégé par les lois applicables et les politiques internes. Nous ne tolérons aucune forme de discrimination, de harcèlement (y compris sexuel) ou d'abus. Une attention particulière sera accordée à la protection de la vie privée de toutes les personnes concernées.

5.3 Liberté d'association

Nous respectons les droits fondamentaux des employés à la liberté d'association et à créer et à adhérer à des organisations de leur choix.

5.4 Environnement de travail positif

Nous souhaitons créer un lieu de travail où les employés peuvent rester en bonne santé physique et mentale et travailler en toute sécurité.

5.5 Culture de travail ouverte et inclusive

Nous nous efforçons de promouvoir une culture d'entreprise inclusive où chacun peut agir librement et exprimer ouvertement son opinion, tout en respectant les points de vue et les positions de chacun. De plus, grâce à une communication active, nous souhaitons créer un environnement de travail cohésif et collaboratif au sein du groupe Suntory.

5.6 Motivation et croissance

Pour favoriser le développement personnel des collaborateurs, nous les encourageons à définir et à atteindre des objectifs motivants et à avoir un sentiment de fierté et de responsabilité.

6. Protection et utilisation des actifs de l'entreprise

Au sein du groupe Suntory, nous nous efforçons de protéger, gérer et utiliser de manière appropriée les actifs de la société, y compris les informations que nous détenons, tout en respectant les droits des tiers.

6.1 Gestion des actifs de l'entreprise

Nous gérons correctement nos actifs corporels et incorporels et nous nous efforçons de les protéger contre les menaces pour leur sécurité, telles que les catastrophes naturelles et les cyberattaques. En outre, nous exigeons que nos actifs soient utilisés uniquement à des fins commerciales appropriées.

6.2 Utilisation appropriée des informations

Nous prenons toutes les mesures raisonnables pour obtenir, utiliser, stocker et détruire de manière appropriée les informations personnelles et/ou confidentielles. Nous ne partageons pas d'informations confidentielles au sein de l'entreprise, sauf en cas de nécessité absolue, et nous n'utilisons pas ces informations à des fins illégales, y compris le délit d'initié.

6.3 Sécurité de la propriété intellectuelle

Nous protégeons et défendons notre propriété intellectuelle, nous respectons les droits de propriété intellectuelle d'autrui et nous ne violerons pas sciemment ces droits.

6.4 Utilisation et application appropriées des nouvelles technologies

Nous intégrons de manière proactive des technologies innovantes afin de créer de la valeur ajoutée et exigeons que ces technologies soient utilisées de manière sûre et fiable, dans le respect de normes éthiques élevées.

6.5 Conduite responsable des communications externes

En tant que membres du groupe Suntory, nous comprenons que toutes les déclarations publiques, les activités sur les réseaux sociaux et les informations que nous partageons dans différentes circonstances peuvent affecter la réputation du groupe Suntory. Nous en sommes toujours conscients et veillons à promouvoir en permanence une conduite responsable dans des communications publiques ou externes.

Administration et mise en œuvre

CHAMP ET APPLICATION

- 1.** Le Code s'applique à l'ensemble des directeurs, responsables et employés de Suntory Holdings Limited et des entreprises de son groupe (Suntory Holdings Limited et les entreprises de son groupe collectivement dénommées « Groupe Suntory » et les « entreprises du Groupe » et individuellement dénommées « entreprise du Groupe » dans l'ensemble du Code).
- 2.** Il est attendu de la direction de chaque entreprise du Groupe qu'elle veille au respect du Code en appliquant les modèles de comportement qu'il contient, en promouvant le Code au sein de leur entreprise du Groupe et en érigeant des systèmes de gouvernance efficaces pour mettre en œuvre et respecter le Code. Chaque entreprise du Groupe peut établir et mettre en œuvre ses propres politiques, directives, manuels et autres documents à l'appui du Code. Ces politiques, directives, manuels et autres documents ne doivent pas être contraires au présent Code.
- 3.** Le Code ne remplace pas les lois, réglementations ou codes industriels applicables dans les pays où le groupe Suntory exerce ses activités. Lorsque les lois, réglementations ou codes sectoriels applicables sont plus restrictifs que le Code, les exigences les plus restrictives s'appliquent à la société du Groupe concernée.
- 4.** Le groupe Suntory demande à tout tiers agissant au nom du groupe Suntory ou d'une entreprise du Groupe de se conformer au présent Code. Nous encourageons également les partenaires commerciaux des entreprises du Groupe Suntory à comprendre et respecter les dispositions du Code.

RÉVISION ET SUPPRESSION

La révision et la suppression du Code doivent faire l'objet d'un accord par le Comité Global de gestion des risques et être approuvées par le Conseil d'administration de Suntory Holdings Limited.

SERVICE RESPONSABLE

Le département Juridique & Compliance de la division GRC de Suntory Holdings Limited (ci-après dénommé le «Département Juridique & Compliance») est responsable du contenu et de l'interprétation du Code. Le Département Juridique & Compliance aide les entreprises du Groupe à mettre en œuvre le Code.

OBLIGATIONS DE SIGNALEMENT, NON-REPRÉSAILLES ET MESURES DISCIPLINAIRES

Il incombe à chaque employé du groupe Suntory de connaître et de respecter le Code. Si un collaborateur estime qu'un directeur, un cadre, un employé ou un tiers agissant pour le compte du Groupe Suntory a enfreint ou pourrait enfreindre la lettre ou l'esprit du Code, toute autre politique du Groupe Suntory ou la législation applicable, il est tenu de signaler cette activité via les canaux de signalement de son entreprise du Groupe. Les informations communiquées et l'identité de la personne faisant le signalement resteront confidentielles dans la mesure du possible et conformément aux lois applicables en matière de protection de la vie privée, tout en permettant au Groupe Suntory de mener une enquête appropriée. Le groupe Suntory interdit toute mesure de représailles à l'encontre de toute personne qui signale de bonne foi une violation avérée ou présumée. Toute violation du Code peut entraîner des mesures disciplinaires, conformément aux règles internes applicables de chaque entreprise du Groupe ou aux lois et réglementations locales, y compris le licenciement.

The Suntory logo, featuring the word "suntory" in a lowercase, bold, sans-serif font. The letters are a light blue color.

suntory

Adoption and Revision : 2003
2008
2012
2017
2026